



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche 27 septembre 2020	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp.: 22 °C)		Venteux: 18 km/h (Sud-ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	10	Courses de qualification	2 BF	Nombre total d'inscriptions	73/75
Total des paris mutuels	\$146,931				
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant	

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber, Michael	Frenette, Ben	Stiff, Al depuis la salle d'arbitrage centralisée (SAC)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- "CLIFF DRUMMOND" a été retiré à la dernière minute de la Course 5 (lésion) par les juges.
- Correction du prix de réclamation pour le cheval, "MACHO POLE", dans la Course 5. Le prix de réclamation est de \$12,000.
- Le meneur, Guy Gagnon, a été trouvé coupable d'avoir enfreint les règles de la CAJO 22.23.01(c) (Une mesure énergique qui est caractérisée par une activité inhumaine, sévère ou brutale) et 22.23.03(e) (Pour couper ou marquer sévèrement un cheval), à l'endroit du "SOS JUSTIFIED", dans la Course 3, du 20 août 2020. Mr Gagnon s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$300 et une suspension de conduite de 10 jours (à être purgée de 19 au 28 octobre, inclusivement), conformément à la Directive en matière de politique N° 5-2009 (#1078800).

Courses :

1. Rien à signaler.
2. Enquête sur la performance du #3, "HAT TRICK MARLEAU", (Ted McDonald), qui a fait un bris avant le départ. Le #3 n'a pas eu d'équipement brisé et a été à l'intérieur du poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton. Rien à signaler.

Vidéo pour l'enquête : <https://youtu.be/TaKn9ZS-ERA>

3. Le meneur du #2, "THE ROADIES", (Sébastien Turenne), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Enquête et objection du meneur concernant une possible interférence après le poteau de ½ mille, commise par le #4, "THUNDERING JIM", (Tyler Jones), arrivé en 3^e position, sur le #5, "STATE NEWS", (Matt Harvey), arrivé en 4^e position. Après avoir discuté avec les deux meneurs et après avoir examiné la vidéo, il a été déterminé qu'il n'y avait pas eu d'interférence ni d'infractions commises. L'objection a été rejetée. Rien à signaler.

Vidéo pour l'enquête : <https://youtu.be/nO-vR7foe0g>

6. Nous avons examiné la performance du #1, "YC BROADWAY", (Ryan Guy), aux alentours du dernier virage au sujet d'une potentielle sortie. Le #1 est allé à l'intérieur d'un pylône et a heurté le suivant. Aucun avantage n'a été obtenu. Aucune infraction. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Le #7, "SOLEIL GRETZKY", (Pascal Berube), a eu de l'équipement brisé (les deux entraves), entraînant le cheval à faire de bris (signalé pour bris d'équipement), avant le poteau de ¼ de mille, et qui avait fait une sortie sans terminer la course. Rien à signaler.
9. Retrait à la dernière minute par les juges (autres raisons) du #5, "AVATAR J", sur l'avis du vétérinaire de la CAJO, après que le cheval s'était échappé et avait couru dans l'entrepiste après la course.

Remboursement effectué : \$203. Rien à signaler.

10. Retrait à la dernière minute (maladie) par le vétérinaire de CAJO du #8, "MITT JAGGER". Remboursement effectué : \$84. Rien à signaler.

Réclamations :

4 – Le #5, "MACHO POLO" (1), pour \$12,000, par 9096-9205 Quebec et Yvon Duclos (Stephane Pouliot entraîneur).

10 – Le #4, "CHALEURS AD" (2), pour \$10,000, par Jason Ryan (Jason Ryan entraîneur).